



## Cadre contrat 39h et RTT

-----  
Par Carotab

Bonjour,

Je viens vers vous car je voudrais savoir si mon contrat de travail est dans les règles. En effet, je suis cadre du social, et mon contrat de travail stipule que je suis aux 39 heures, avec 18 jours de RTT (pour coller à la réduction du temps de travail). Mes fiches de salaires font apparaître 151 heures de travail effectif. Je suis donc payée 35h par semaine. Il me semble que cela n'est pas normal, donc, et même si j'ai 18 RTT par an, car 18 RTT par an, ça fait 1,5 jour par mois. Or, puisque je fais 39 heures par semaine, je cumule 4 heures par semaine au-delà des 35 heures, ce qui fait 18 heures par mois en plus, soit 2,5 jours de travail en plus par mois. Je me fais donc avoir avec ce système ?

Ma fiche de paie devrait-elle être basée sur 39h et non 35h ? Je suis un peu perdue...

Merci pour vos éclairages,

Cordialement,

Caroline

-----  
Par janus2

Ma fiche de paie devrait-elle être basée sur 39h et non 35h ? Je suis un peu perdue...

Bonjour,

Si vous étiez payée pour vos 39 heures (35 normales + 4 heures supplémentaires), vous n'auriez alors aucun jour de RTT...

-----  
Par Carotab

D'accord, mais trouvez-vous normal du coup de travailler 1 jour par mois bénévolement ? Car du coup c'est ce que je fais. Je fais 39h payées 35 et je récupère 1,5 jours par mois au lieu de 2,5.....

-----  
Par janus2

A vérifier dans l'accord RTT en vigueur dans votre entreprise.